

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION CONCOURS D'ÉCRITURE - 2024



Ville de PÉGOMAS

**La Ville de Pégomas organise une nouvelle édition de son concours d'écriture.
Un concours gratuit et ouvert à tous les écrivains en herbe !**

1. THÈME DU CONCOURS

La médiathèque de Pégomas par le biais de son comité de lecture souhaite vous proposer pour cette année le thème "Femme formidable". Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Cette proposition fait écho à la thématique du projet 2024 "FAM's" (*Femmes, Artistes et Muses*) porté par les services social et culturel de la commune.

A vous d'inventer un texte sous la forme d'une nouvelle de 10 pages maximum. L'histoire doit être inédite.

2. LES CATÉGORIES DE PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à TOUS, sans limite d'âge. Cette année, le concours s'élargit auprès des scolaires.

2 catégories seront donc récompensées : participant de tout horizon et les scolaires.

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit est ouvert à tous, écrivains amateurs (non professionnels et non publiés) résidant à Pégomas ou sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, mineurs et majeurs, à l'exclusion des membres du jury.

- Les textes proposés doivent être originaux et ne jamais avoir été primés.
- Les textes proposés ne doivent pas dépasser 10 pages.
- Un seul texte par candidat ou par groupe (pour les scolaires) sera accepté.

1 exemplaire de la nouvelle devra être remis dans les délais impartis à la médiathèque de Pégomas soit au format papier ou envoyé au format numérique à l'adresse suivante : mediatheque@villedepegomas.fr

Le lancement officiel du concours d'écriture auprès du grand public aura lieu le samedi 8 mars lors de la "journée internationale des droits des femmes", dans le cadre également du lancement officiel du projet de valorisation de la femme (FAM's) porté par la commune de Pégomas. Les modalités et la date limite de participation seront communiquées à cette occasion.

Les lauréats consentent sans aucune réserve et pour une durée indéterminée, sans se prévaloir de droits, à ce que leur texte, soit éventuellement édité, lu en public ou diffusé par le biais des supports de communication de la commune (site internet, magazine municipal, réseaux sociaux...).

En participant par un dépôt de texte, l'auteur ou les co-auteurs déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sera composé des membres du comité de lecture.

Le jury aura pour mission de sélectionner la nouvelle de façon anonyme (les noms des candidats ne seront pas transmis).

Les nouvelles seront jugées sur les aspects suivants :

- La pertinence avec le sujet
- L'originalité de l'œuvre
- La qualité de la narration
- L'intérêt du récit

L'organisateur se réserve le droit d'invalider tout ou une partie d'une participation, s'il apparaît que des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6. REMISE DES RÉCOMPENSES

Chaque participant recevra une invitation pour la remise de prix qui se déroulera en Juin 2024 à la médiathèque.

Pour plus d'informations :

*Kenza HEMANI - Communication Ville de Pégomas
communication@villedepegomas.fr*